

N°40

La VIE *des* ÉTANGS CORRÉZIENS



BULLETIN SEMESTRIEL DU SYNDICAT DES ÉTANGS CORRÉZIENS

www.syndicat-etangs-correziens.com

Sommaire



Le Mot du Président	3
Hommage à Gilles Balard	4
Les Projets partagés du Syndicat	5
La Fédération des Syndicats et Associations des Propriétaires d'Etangs de la Nouvelle Aquitaine	7
Le Syndicat soutient ses adhérents pour les travaux de mises aux normes	8
Concours de pêche, Étang de Chanteloiseau	8
Histoire d'une introduction : Le Black-bass	9
FOCUS sur les Subventions	10
Idée de recettes : Filet sauce moutarde	11
Un peu de poésie	11
Etang et paysage - Aménagement des berges, plantes hélophytes	12
Equipements et Matériels proposés par le Syndicat	14
Annonces	18

ABONNEMENT A LA REVUE SEMESTRIELLE

A compter du 1er Janvier 2022

La revue semestrielle du Syndicat ne sera adressée qu'aux adhérents à jour de leur cotisation et qui auront choisi et réglé leur abonnement d'un montant de 5€ lors de l'appel de cotisation 2022.

AVEC LE SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Directeur de publication : **Thierry LISSAC**

Création et impression : **Axessible communication** - 19000 TULLE - R.C.S Brive 845271949

Ont participé à la rédaction : **Thierry LISSAC - Un adhérent MC - Jacques VEZINE**

Bulletin du Syndicat des Etangs Corrèziens

Siège social : 7 bis rue René et Emile Fage

19000 Tulle

Tél secrétariat : 06.06.40.30.72 Mail : syndicatetangs19@outlook.fr



Le MOT DU PRÉSIDENT

Chers adhérents (es), et amis (es),

Le 17 décembre 2021 nous avons perdu notre ami très cher Gilles Balard, Vice-Président de notre Syndicat. Je lui rends hommage pour son dévouement.

Vingt ans après l'adoption de la directive cadre européenne sur l'eau, pour la France 50 à 77% des eaux sont dans un état écologique moyen à mauvais, ce médiocre résultat pose question.

En d'autres termes, certains se sont imaginés que nos rivières, modifiées par 5000 ans d'occupations humaines sur les bassins versants, pourraient retrouver un état "naturel" ou "quasi-naturel" en l'espace de 20 ans seulement...

En une vingtaine d'année, l'interprétation française de la directive cadre européenne sur l'eau a fait disparaître de manière autoritaire un demi-million de plans d'eau. D'aucuns pourraient penser que mon jugement sévère sur les acteurs de la politique de l'eau est biaisé par mon intérêt particulier pour la conservation de nos étangs, mais il n'en est rien. Les critiques que je dresse à partir de nos observations de terrain et de notre veille de la littérature scientifique sont en fait largement partagées par les autorités chargées d'évaluer la politique de l'Etat et des administrations. Les propriétaires d'étangs, les populations locales ne souhaitent plus que l'argent public serve à faire disparaître notre patrimoine. Cette politique a été tentée, elle a échoué, il faut désormais en tirer les conséquences. Je dénonce ces absurdités, ce n'est pas en vidant des étangs ou en asséchant des plans d'eau que l'on va améliorer la santé, la biodiversité et la qualité de notre environnement. Il faut stopper cette politique, pour se consacrer aux domaines essentiels : restauration de zones humides, stockage de l'eau de pluie, lutte contre le réchauffement par l'énergie hydro-électrique, lutte contre la pollution.

D'ores et déjà, il est certain que la France n'atteindra pas en 2027 les objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau. Une partie des budgets des agences de l'eau filent dans la destruction aberrante des étangs même Fondés en titre, alors que les données scientifiques et les témoignages des riverains convergent pour dire que l'eau et ses milieux se sont nettement dégradés au cours des 30 glorieuses pour d'autres causes : montée brutale des pollutions par exemple. La destruction des étangs sert trop souvent de cache-misère à la difficulté d'agir pour changer les pratiques. Pire encore, cette diabolisation des étangs survient quand le changement climatique s'accélère, en faisant filer le plus vite possible l'eau à la mer, en supprimant les diversions d'eau, on baisse les recharges de nappes et on augmente le risque d'assec. Les bassins versants risquent de subir avec une sévérité accrue les sécheresses et canicules à venir.

Cette politique de l'eau, notamment en matière de qualité écologique et chimique des rivières est un échec.

Combien de temps va encore durer ce scandale ? Nous avons déjà perdu énormément de temps et d'argent avec des choix confus, voire absurdes. Mais pourquoi est-ce si difficile à entendre ?

D'autres ont choisi une autre voie : La Slovénie a inscrit dans sa constitution que la gestion de l'eau est un bien collectif. La ville de Los Angeles sera auto suffisante pour la gestion de son eau en 2030.

Le manque d'eau décidera qui doit sortir de certains métiers (agriculteurs, irrigants etc...).

L'Australie région du monde la plus touchée par le dérèglement climatique a, après 30 ans de gestion basée sur l'attribution de quotas fixant le prix de l'eau, vu disparaître un grand nombre d'agriculteurs ne pouvant plus payer l'or bleu dont le prix était fixé par les spéculateurs. Il faut envisager de lancer, là où c'est utile et durable, des projets de stockage hivernal de l'eau afin d'éviter les prélèvements en période sèche, lorsque l'eau est rare. Il est absolument nécessaire de mettre en place une réflexion et une action sur la mobilisation des collectivités en vue de faire des réserves d'eau. Vous pourrez prendre connaissance dans cette revue de l'avancée des projets soutenus par notre Syndicat, nous investissons beaucoup de temps et d'énergie pour que notre Syndicat soit acteur et porteur d'initiatives innovantes pour notre territoire. Depuis 40 ans, le cœur de l'action de notre Syndicat est l'accompagnement et le soutien de nos adhérents.

Courant 2020, nous avons passé beaucoup de temps à rédiger dans la co-construction et en concertation avec les services de la DDT de la Corrèze un guide pour la rédaction des dossiers Loi sur l'Eau. A ce jour, il est consternant de voir que ce guide n'est pas appliqué de manière partagée.

Président de la Fédération des Syndicats et des Associations des propriétaires d'étangs de la Nouvelle Aquitaine, je peux vous affirmer que les différences de traitements sont aussi disparates qu'il y a de Départements dans notre Région. Assez rapidement, il est prévu que je rencontre les représentants de la Région (Président de Région et Préfet de Région) pour soulever avec des exemples concrets et bien argumentés les problèmes que nous rencontrons avec certains services qui continuent à développer leur stratégie d'effacement des étangs en maintenant des arbitrages qui n'ont jamais fait leur preuve. Adhérer à notre Syndicat c'est nous soutenir dans nos actions et nos projets en faveur de la défense de nos étangs.

Enfin, je ne saurai assez vous rappeler que nous devons être exemplaires dans le respect de nos obligations réglementaires concernant l'aménagement et l'entretien de nos étangs.

Corréziens, conservons nos étangs...

Thierry Lissac

Hommage à Gilles Ballard

17 décembre 2021

Le Syndicat des Etangs Corrèziens endeuillé par la disparition brutale de son Vice-Président, Gilles Balard.

Le Président, Thierry Lissac tient à rappeler l'homme qu'a été Gilles, celui qui ne ménageait pas sa peine dans son engagement au service des adhérents du Syndicat des Etangs Corrèziens. Sa passion pour la vie en général, son attitude positive constante, dévoué et digne de confiance, c'est précisément la force de cette personnalité que nous honorons aujourd'hui.

Le 17 décembre 2021 nous avons perdu un ami très cher. Décédé dans sa 72^{ème} année, Gilles Balard occupait depuis plusieurs années les fonctions d'administrateur au Syndicat des Etangs Corrèziens. Elu Vice-Président depuis 5 ans, en collaboration avec les services de la DDT, il assurait la gestion des demandes d'autorisations de tirs des cormorans.

Il représentait le Président Thierry Lissac au C.O.D.E.R.S.T. (COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

Par ailleurs, en tant que membre du Club Rando Cyclo de Chamboulive, il était engagé dans un projet autour du vélo et de son apprentissage auprès des élèves de l'école de Chamboulive.

Pour assurer la suite de l'engagement porté par Gilles, Jacques Vézine a été élu Vice-Président à l'unanimité par l'ensemble des administrateurs du Syndicat lors du conseil d'administration du 14 janvier 2022.



LES PROJETS PARTAGÉS

du Syndicat

Depuis plus de 2 ans le Syndicat vous présente dans les revues et communications transmises les projets auxquels il est associé.

LE PROJET PARTAGE DE L'EAU :

Après avoir présenté sa candidature à un appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne fin 2020, le Syndicat des Etangs Corrèziens est devenu partenaire de la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'une coopération avec les agriculteurs corrèziens qui souffrent à certaines périodes d'un manque d'eau crucial pour les cultures comme pour le bétail.

En parallèle, le Syndicat est devenu membre du Comité de Pilotage du Projet porté par le Département de la Corrèze : « Plan Départemental de la Gestion en Eau de la Corrèze ». Suite au premier CoPil de Février 2022, le Syndicat a été sollicité par la SAFER Nouvelle Aquitaine pour collaborer à la cartographie exhaustive des étangs en Corrèze notamment pour référencer les étangs des adhérents du Syndicat qui avaient accepté de fournir la localisation précise de leur étang.

ETUDE SUR LA CARACTERISATION DES ECHANGES THERMIQUES ENTRE LES ETANGS ET LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE :

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI, Haute-Corrèze Communauté lance une étude sur la caractérisation des échanges thermiques entre les étangs et le réseau hydrographique. Cette étude a pour finalité de mieux connaître les relations thermiques entre les étangs et le réseau hydrographique. Les compétences de notre Syndicat en font un partenaire incontournable pour sa mise en œuvre, nous avons été invités à siéger au comité de pilotage de l'étude.

Le premier objectif de l'étude est de prédire la température de l'eau en sortie immédiate des étangs, en fonction des caractéristiques de l'étang. Le deuxième objectif est de décrire l'évolution de la température de l'eau le long du tronçon de cours d'eau en aval des étangs. La récolte des données se fera sur 3 ans, de 2022 à 2024. 16 étangs seront retenus pour cette étude, dont certains appartiennent à des adhérents du Syndicat. Nous serons associés aux visites et suivi plus particulier de ces étangs, de même la communauté de communes s'appuiera si besoin sur notre Syndicat pour la communication de l'avancée de cette étude.

DIAGNOSTIC DE L'AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES EAU GRANDE :

Courant Mars 2022, le Syndicat des Etangs Corrèziens a également été convié au CoPil d'une étude diagnostic du bassin versant d'alimentation des captages d'eau potable Eau Grande - Maumont Blanc du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont. En effet, la ressource principale d'alimentation en eau potable de ce Syndicat s'appuie sur un plan d'eau de près de 4ha situé sur les communes de Favars et St Mexant.

M Delage, Président du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont a souhaité que le Syndicat des Etangs puisse intégrer le comité de pilotage et être le référent principal autour de la thématique plans d'eau, puisqu'il a été recensé une quinzaine d'étangs privés dans le bassin versant de la retenue d'eau potable. Le Syndicat des Etangs Corrèziens pourra être l'interlocuteur privilégié pour communiquer auprès des propriétaires d'étangs sur les bonnes pratiques et la préservation de la qualité de l'eau entrant dans la retenue d'eau potable.

LACOMBE TERRASSEMENT
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

- TERRASSEMENT
- DÉFRICHAGE
- DRAINAGE
- ASSAINISSEMENT
- V.R.D.
- MATÉRIAUX

06.10.91.75.58
Pouch - 19410 ESTIVAUX 05.55.98.71.76

Sarl MIALET
l'Assainissement de A à Z depuis plus de 30 ans

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - CURAGE - VIDANGE PISSE
INSPECTION DES CANALISATIONS PAR VIDEO - TEST D'ÉTANCHÉITÉ

Z.I. les Roses
19490 Sainte FORTUNADE

05 55 27 30 73

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AQUACOLE CORREZIENNE :

Lors de l'Assemblée Générale de Septembre 2021, le pisciculteur Robin Mazerm avait présenté ce projet dans ses grandes lignes et ses objectifs.

Un sondage a été proposé aux adhérents avec l'appel de cotisation 2022, pour mieux cerner leurs attentes et initier ce projet.

En Avril 2022, un cahier des charges d'une étude de faisabilité et d'expérimentation sur 3 ans portée par le Syndicat des Etangs Corrèziens a été présentée au Conseil Départemental en vue d'obtenir d'une convention d'aide pour financer ce projet.

D'ores et déjà de nombreux adhérents ont manifesté leur soutien et leur intérêt à ce projet.

Si le Syndicat obtient le soutien du Conseil Départemental de la Corrèze, les adhérents qui ont souhaités être contactés seront conviés à participer à des réunions de présentation, à la fois pour les futurs étangs partenaires de cette phase d'expérimentation, mais aussi pour les bénévoles qui souhaitent participer aux pêches d'étangs nécessaires pour la production.

Certains administrateurs du Syndicat volontaires pour cette expérimentation nous permettent d'élaborer un protocole qui sera proposé aux adhérents dont les étangs seront retenus pour intégrer ce projet.

Début Avril, la pêche de l'étang de Laschamps à Masseret est une première intervention pour établir un état des lieux initial du plan d'eau.



Nous vous informerons régulièrement des résultats obtenus et nous vous rappelons qu'à tout moment vous pouvez interroger les administrateurs pour mieux comprendre le projet et éventuellement postuler pour intégrer le réseau des étangs partenaires.

Pour rappel les objectifs du projet visent à dynamiser la gestion durable et partagée des étangs en les valorisant notamment par la production piscicole et à développer des produits alimentaires provenant des poissons d'étangs corrèziens. L'étude s'appuiera notamment sur les compétences d'un pisciculteur, l'aide administratif et technique du Syndicat des Etangs Corrèziens et un réseau de partenaires propriétaires d'étangs aux normes et intéressés par le projet.



La Fédération des syndicats et Associations et Associations des propriétaires d'Etangs en Nouvelle Aquitaine

Actuel président du Syndicat des Etangs Corrèziens depuis 2017, Thierry Lissac a été élu fin 2021, Président de la FSAE-NA (Fédération des Syndicats et Associations des propriétaires d'Etangs de la Nouvelle Aquitaine), dont le siège social se trouve à Panazol (Haute-Vienne). Cette fédération existe depuis 2003 et compte près de 3500 adhérents. Elle est la plus importante de France. Elle regroupe tous les syndicats et associations de propriétaires d'étangs, des pisciculteurs professionnels et individuels, pour le développement de la filière piscicole en eau douce, de la Région Nouvelle Aquitaine.



Quels sont vos projets ?

« J'ai l'ambition de développer le potentiel piscicole économique traditionnel de notre région, de surcroît avec des emplois non délocalisables. Ceci mérite une attention particulière en raison de l'insuffisance de la capacité productive française. Il s'agit de faire connaître la qualité d'une filière économique et son impact bénéfique sur l'écosystème, (scientifiquement démontré). Actuellement, en France l'importation de poissons pour l'alimentation reste majoritaire et la pêche en mer de plus en plus réglementée. La France est le 2ème pays européen à importer le plus de poissons, avec près de 2/3 des poissons consommés. »

Quelles sont vos autres préoccupations, notamment en matière de ressource en eau potable ?

« Conjointement aux besoins alimentaires croissants, nous allons être confrontés à d'importants enjeux quantitatifs et qualitatifs en matière de ressource en eau potable. Sans modification des usages actuels et compte-tenu des impacts attendus liés au changement climatique, l'augmentation de la population, l'évolution des pratiques agricoles, le déficit en eau potable devrait s'accroître. Nos actions doivent être soutenues afin de promouvoir les étangs qui représentent des réserves d'eau douce, dans l'esprit d'un partage de l'eau pour les années futures en limitant les effacements des étangs, trop souvent proposés. »

Ces nouvelles fonctions de Thierry Lissac, au niveau régional, ne l'empêchent pas d'être très engagé dans les projets ambitieux du Syndicat des Etangs Corrèziens, notamment en tant qu'acteur dans le Plan Départemental de la Gestion en Eau de la Corrèze, porté par le Conseil Départemental.

Infos pratiques : Fédération des Syndicats et Associations des propriétaires d'Etangs de la Nouvelle Aquitaine, 2 avenue Georges Guingouin, 87350 Panazol.

**ENTREPRISE
POUGET Josette**
T.P. Terrassement
Assainissement
Barbot
19220 SERVIÈRES LE CHÂTEAU
Téléphone
05 55 28 23 42 - 06 30 12 20 95 - 06 78 51 87 88

BOZON
TRAVAUX PUBLICS - TRAVAUX AGRICOLES
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX LACUSTRES
AMÉNAGEMENT YVES DUWELCH
TERRASSEMENTS - EMPIERREMENTS - ASSAINISSEMENT INDIVIDUELS
ENROCHEMENTS - AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS - ETANGS
SARL BOZON TP - Le Puy Aumont 19140 ST YBARD
Tel : 06 08 07 65 79 - mail : bozon.tp@gmail.com

Le Syndicat soutient ses adhérents

pour les travaux de mise aux normes

Le Syndicat des étangs corréziens accompagne les collectivités propriétaires d'étangs dans leurs démarches notamment pour trouver pour informer au mieux sur les obligations réglementaires et les enjeux environnementaux de la mise aux normes et de l'entretien des étangs.

Le Président et les administrateurs participent à des réunions publiques, des comités de pilotage, la communication auprès des plus jeunes... Comme récemment pour la commune de Chamboulive lors de la réception officielle des travaux de mise aux normes de l'étang de pêche après plusieurs mois de travaux financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département de la Corrèze. La DDT a autorisé la remise en eau du plan d'eau après vérification de la conformité des travaux avec l'arrêté préfectoral précédemment obtenu.



Réception à Chamboulive le 19 Avril 2022

Concours de pêche

Étang de Chanteloiseau

Le premier concours de pêche après travaux de mise aux normes à l'étang de Chanteloiseau de Chamboulive aura lieu, dans le cadre de la fête annuelle de la commune,

le dimanche 10 juillet à partir de 8 heures.

Pour l'occasion le syndicat souhaite s'associer à cette manifestation en offrant à la commune, adhérente de notre syndicat, 15 kg de truites. Par ailleurs nos représentants seront sur place pour aller à la rencontre du public et mieux faire connaître nos actions.

Alors retrouvez-nous le dimanche 10 juillet à Chamboulive pour une matinée conviviale autour de l'étang.

Histoire d'une introduction :

Le Black-Bass

Le mot ACHIGAN provient du Canada son pays d'origine et signifie celui qui se débat. (AT-chi-gan) dans la langue des indiens algonquins ; les amérindiens le dénomment le black-bass. Originaire du plateau central d'Amérique du nord où se trouvent les grands lacs canadiens, il s'est propagé en deux bandes dont l'une a suivi le bassin du fleuve Saint Laurent et l'autre plus nombreuse s'est dirigée vers le sud. Ce poisson durant de longues années a probablement figuré au menu



de nombreuses tribus d'indiens avant d'être traqué par les pêcheurs sportifs. Lors de la conquête de l'ouest il fut même transporté en train dans les réservoirs des locomotives et en moins de 10 ans il s'est mis à fourmiller dans le Potomac. Traversant la mer pour arriver en Angleterre et en Ecosse. Mal vu d'abord sur le continent c'est dans les eaux d'Allemagne près de Berlin (1884) et des Pays-Bas qu'il fut introduit et que son élevage fut entrepris (étang de Berneuche). Puis en Belgique dans l'étang de Groenendaal avant de les déverser dans les canaux ; puis importé au Maroc ; à la même époque vers 1923 en Afrique du sud. Introduit en France pour la première fois entre les années 1837 et 1882 ; c'est Emile Bertrand qui le premier en 1890 a obtenu la reproduction dans un étang aux environs de Versailles. Il fut introduit sous l'égide de la société nationale d'acclimatation et longtemps localisé dans les seuls étangs de la Sologne et il est devenu très commun dans la première partie du siècle jusque dans les années 1950 dans bien des rivières suite à des déversements massifs d'alevins ou en empruntant les canaux pour passer d'un bassin versant à l'autre. Dans les années 1920, on peut le trouver un peu partout en France pour peu que la rivière possède un courant lent ou dans les étangs ; à l'époque entre 1960 et 1970 les pêcheurs sportifs se régalaient avec les captures de black-bass ; on doit une partie de la popularité de style de pêche aux G.I qui souhaitaient se livrer à leur pêche favorite à proximité de leurs camps et considéraient brochets et perches comme des poissons secondaires. La multiplication des carnassiers dans les étangs est une des causes du déclin du black-bass. Comme beaucoup d'espèces originaires des Etats-Unis ils peuvent être porteurs de maladies ce qui implique une grande vigilance lors des introductions.



Partenaire de subventions	Conseil Départemental		Agence de l'Eau Adour Garonne	
Travaux de mise aux normes	Ouvrages éligibles : Moine ou dispositif équivalent Déversoir de crues pêcherie et bassin de décantation Remplacement de la vidange	Ouvrages non éligibles : Entretien du barrage (arbres...) Curage de l'assiette du plan d'eau	Ouvrages éligibles : Moine ou dispositif équivalent pêcherie et bassin de décantation Remplacement de la vidange	Ouvrages non éligibles : Entretien du barrage (arbres...) Déversoir de crues Curage de l'assiette du plan d'eau
Taux d'aides	30% pour les personnes privées, SCI, GF... 10% pour les collectivités	Non subventionnable	30% (à confirmer) dans le cadre du contrat de Progrès qui devrait être signé courant Juillet 2022	Non subventionnable
Travaux d'effacement	Non subventionnable		60% de subventions de l'ensemble des travaux Jusqu'à 80% si l'ouvrage effacé est en barrage d'un cours d'eau en liste 2 au titre du L 214-17	
Acquisition de plan d'eau dans le cas d'une valorisation agricole par l'acquéreur	La dépense subventionnable est plafonnée à 40 000 €/ha Taux de subvention de 30% plafonné à 12 000 € Sur justificatif de l'acte de vente notarié signé des deux parties et la justification de la valorisation agricole du plan d'eau		Non subventionnable	

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du Syndicat au 06.06.40.30.72 ou par mail : syndicatetangs19@outlook.fr





Sarl TALLET & Fils

Le Queyroi
24270 Sarlande

Tél : 05 53 52 61 92
Fax : 05 53 52 25 75

MISE AUX NORMES, AMENAGEMENT
ET CURAGE D'ETANGS
TRAVAUX PUBLICS ET FORESTIERS



contact@talletsarl.fr

I dée de Recette :

Filet de poisson sauce moutarde

Pour 4 personnes :

Préparation et cuisson : 15 minutes

- 750g de filets
- Quelques gouttes de jus de citron
- 15cl de crème fraîche
- 1 cuil. A soupe de moutarde forte
- Sel, poivre
- Pour servir : 1/4 de poivron rouge et de poivron vert

1° - Préparez d'abord la garniture : coupez les poivrons en losanges, mettez-les dans une petite cocotte avec une cuillère à soupe d'eau. Couvrez. Faites cuire dans le four à micro-ondes pendant 3mn à pleine puissance.

2° - Rincez le poisson, égouttez-le et coupez-le en 4 tronçons égaux. Disposez-les sur un plat, arrosez-les de jus de citron. Couvrez de film adhésif, percez celui-ci de quelques coups de fourchette. Faites cuire dans le four pendant 6mn à pleine puissance.

3° - Mélangez la crème fraîche et la moutarde dans un bol. Faites réchauffer dans le four pendant 2 mn à 50% par mi-puissance.

4° - Répartissez la sauce entre 4 assiettes chaudes.

5° - Disposez les morceaux sur la sauce. Salez et poivrez, décorez de losanges de poivrons et servez sans attendre.

Si votre four n'est pas équipé d'un plateau tournant, faites pivoter le plat de poisson d'un demi-tour à mi-cuisson.



Un peu de Poésie

Crépuscule

L'étang mystérieux, suaire
aux blanches moires,
Frisonne; au fond du bois la
clairière apparaît ;
Les arbres sont profonds et
les branches sont noires ;
Avez-vous vu Vénus à travers
la forêt ?
Avez-vous vu Vénus au
sommet des collines ?
Vous qui passez dans l'ombre,
êtes-vous des amants ?
Les sentiers bruns sont pleins
de blanches mousselines;
L'herbe s'éveille et parle aux
sépulcres dormants.
Que dit-il, le brin d'herbe ? et
que répond la tombe ?

Aimez, vous qui vivez ! on a
froid sous les ifs.
Lèvre, cherche la bouche !
aimez-vous ! la nuit tombe;
Soyez heureux pendant que
nous sommes pensifs.
Dieu veut qu'on ait aimé.
Vivez ! faites envie,
O couples qui passez sous le
vert coudrier.
Tout ce que dans la tombe,
en sortant de la vie,
On emporta d'amour, on
l'emploie à prier.
Les mortes d'aujourd'hui
furent jadis les belles.
Le ver luisant dans l'ombre
erre avec son flambeau.
Le vent fait tressaillir, au
milieu des javelles,

Le brin d'herbe, et Dieu fait
tressaillir le tombeau.
La forme d'un toit noir
dessine une chaumière;
On entend dans les prés le
pas lourd du faucheur;
L'étoile aux cieus, ainsi
qu'une fleur de lumière,
Ouvre et fait rayonner sa
splendide fraîcheur.
Aimez-vous ! c'est le mois où
les fraises sont mûres.
L'ange du soir rêveur, qui
flotte dans les vents,
Mêle, en les emportant sur
ses ailes obscures,
Les prières des morts aux
baisers des vivants.

**Victor Hugo,
Les contemplations**

ÉTANG ET PAYSAGE

Aménagement des berges, plantes hélophytes

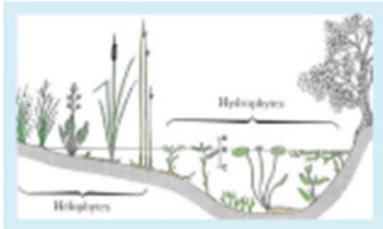
L'intérêt social et paysager d'un étang est indéniable. Reflétant le ciel et la végétation alentour, il est une invitation à la détente et au bien-être.

LES HELOPHYTES, plantes palustres.

Très utiles et décoratives, les plantes de berges permettent de maintenir la terre de manière fort esthétique et servent de refuge à une faune importante.

Les hélophytes sont des plantes semi-aquatiques dont l'appareil végétatif et reproducteur est totalement aérien et dont les racines ou rhizomes se développent dans la vase ou dans une terre gorgée d'eau. De tels végétaux prospèrent dans les zones humides. On parle aussi de plantes palustres.

Suivant les sujets, les racines ont besoin de plus ou moins de profondeur d'eau.



Beaucoup de plantes peuvent stabiliser une berge. Le problème est d'arriver à ce qu'elles s'établissent correctement mais ne deviennent pas envahissantes. Les typhas et les phragmites, par leur dynamisme, ne laissent parfois plus de place aux autres végétaux.

QUELQUES HELOPHYTES POUR MAINTENIR ET AGREMENTER VOS BERGES

Fillipendula ulmaria, reine des prés



De la famille des rosacées, la reine des prés est décorative par ses fleurs et ses feuilles. La floraison survient en juillet.

Plante sacrée des druides, son parfum est exquis lorsqu'elle est en fleur.

Iris pseudacorus, iris des marais



Iris jaune ou "Flambe d'eau". La couleur de ses fleurs, sa hauteur et sa capacité à coloniser l'espace en font une plante idéale pour décorer et consolider les berges des étangs. Attention toutefois à contrôler son développement ; elle peut vite devenir envahissante.

Lythrum salicaria, salicaire commune



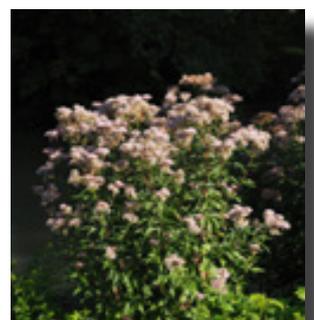
Jolie plante avec ses inflorescences en épi de couleur rouge.

Caltha palustris, populage des marais



Le Caltha des marais, appelé aussi Souci d'eau est une grosse renoncule.

Eupatorium cannabinum, Eupatoire chanvrine



Appelée aussi Origan des marais, elle attire les insectes butineurs.

Mentha aquatica, menthe aquatique



Elle présente les mêmes caractéristiques que sa cousine du jardin. Les fleurs poussent en masses compactes

Zantedeschia aethiopica ou arum blanc



Parée de feuilles luxuriantes et grands cornets blancs en fin de printemps, cette plante aux abords de bassins et forme de splendides potées fleuries pour la terrasse.

Epilobium hirsutum, épilobe hirsute



En juillet, apparaissent de belles fleurs roses au bout de cette grande plante hérissée de poils.

CAREX, LÂICHES DES MARAIS

Il en existe un grand nombre d'espèces. Pouvant atteindre une hauteur de 1.50 m, ils forment la ceinture extérieure de l'étang. Ils se présentent souvent en grosses touffes. Ils sont toutefois envahissants et leurs racines puissantes contribuent à maintenir les berges. Les plus connus sont l'actiformis et le riparia.

JONCS

Ils forment le plus souvent des touffes de tiges dressées, glabres et pointues. Les plus connus sont :

Juncus conglomeratus



jonc aggloméré à l'inflorescence très compacte et tige rude et striée

Juncus effusus



Juncus effusus ou jonc épars, appelé aussi jonc des chaisiers en spirale, jonc diffus, jonc spiralé, jonc tortueux

Glyceria maxima



ou Grande glycérie qui peut atteindre 2 m.

Phalaris arundinacea



ou Baldingère

Phragmites australis



ou roseau commun

Typha latifolia ou massette à feuille larges



Scirpus lacustris ou jonc des tonneliers



BIEN CHOISIR LES ESPECES QUE L'ON VEUT PLANTER

Il est important de prendre en compte l'aspect et les caractéristiques morphologiques de la plante. Pour un effet réussi, planter les sujets les plus hauts en fond de décor et les plus bas à l'avant du plan d'eau. Par exemple, un parterre de carex peut ainsi servir d'écran à la magnificence d'un bouquet d'arums blancs ou à une touffe d'Iris laevigata en arrière-plan, alors que les plantes de plus petite envergure seront au premier plan. Ainsi, les Caltha palustris seront les premiers à accrocher le regard par la formation de véritables tapis d'or tout au long de la belle saison.

(Texte fournit par un adhérent M.C)

Les équipements et matériels proposés par le Syndicat

Commande groupée pour le nourrissage de vos poissons

Pour la campagne de nourrissage nous vous conseillons de contacter avant le 10 mars André Ayello administrateur responsable de cette activité au 05 55 21 21 58, vous pourrez choisir votre lieu de retrait pour votre commande :

André Ayello 19450 CHAMBOULIVE
Jean Pierre Bar 19700 LAGRAULIÈRE
Guy Frullani 46130 BIARS sur CERE

Chaque distributeur concerné vous téléphonera dès la disponibilité de votre commande chez lui et conviendra avec vous de son enlèvement. Pour ceux qui ont déjà acheté de la nourriture, André Ayello vous téléphonera pour connaître vos nouveaux besoins éventuels.

Conditionnement de la nourriture est en sac de 25kg

Pour calculer la quantité de nourriture nécessaire : Poids du poisson dans l'étang x 1,5 à 2

(Exemple : pour 50kg de poisson dans son étang il faut acheter entre 75kg et 100kg de nourriture)



Nourrisseur à tapis

Matériel et produit pour votre étang

Vous pouvez vous procurer auprès du syndicat :

Epuisettes avec manche et filets de rechange, nasses en plastique, carrelets, nourrisseurs à tapis pendant 12 heures maxi, Colmagel (colmate les fuites sur la digue)...

Matériel stocké à Chamboulive chez André Ayello tel. 05 55 21 21 58

Pour la vidange des étangs

Le Syndicat peut vous conseiller et vous aider pour la vidange de votre étang.

Location de matériel : 2 bacs en plastique de 600 litres, 2 de 300 litres, 2 tables de tri avec pieds, des épuisettes et une balance, contacter M Ayello au 05 55 21 21 58.



PiedConfort Plus
soins de beauté des pieds à domicile

INGRID SMIT

07 87 20 51 29

Artisan
SIREN : 887.915.551
pcp.soindespieds@gmail.com

LEBEAU
moulages béton

moines et pêcheries
grilles à poissons

Documentation sur demande

E.U.R.L. au capital de 50 000 euros SIREN 423 673 300 00012

Tél 02 48 50 00 64 Allée Louis Armand
www.lmbeton.com 18000 BOURGES



GUICHARD TP ET ENVIRONNEMENT

23 Parc d'activité du Bois St-Michel
19200 Ussel

r.gui82@live.fr
Tel : 06 77 98 00 16



L'entreprise GUICHARD TP et environnement est à votre écoute pour toute mise aux normes d'étangs.

Dans le cadre de la loi sur l'eau, nous sommes en mesure de vous apporter nos solutions techniques pour remettre en eau vos étangs notamment en créant une déviation du cours d'eau avant que celui-ci ne se verse dans l'étang.

Nous pouvons aussi réaliser la mise aux normes du déversoir, l'installation d'une pêcherie, ainsi que la réalisation d'un moine.

La réalisation de bassins de décantation retiendra la vase lors de la vidange de votre étang.



rodolphe.guichard



GUICHARD TP ET ENVIRONNEMENT

LASCAUX ENTREPRISE

TRAVAUX PUBLICS :
19210 LUBERSAC

ENVIRONNEMENT :
19230 SAINT-SORNIN-LANOLPS

06 66 73 39 93
contact@lascaux-tp.com
www.lascaux-tp.com

- TERRASSEMENT
- RÉSEAUX & ENVIRONNEMENT
- AMÉNAGEMENT & VERRE
- MÉTÉOROLOGIE
- REVALORISATION
- DÉMOLITION
- TRANSPORT

LASCAUX
ENTREPRISE

BORIE - TP

2 rue Romaine 19200 USSEL

Tél/Fax : 05 55 96 26 10

Port : 06 80 38 77 67

Mail : borie.travaux.publics@orange.fr

TERRASSEMENT - DEMOLITION

LOCATION DE MATERIEL AVEC CHAUFFEUR

Le Griffolet
19270 USSAC
05-55-87-62-65
dripc@nge.fr
07-72-77-54-30
fduchatelet@nge.fr



GUINTOLI
SIORAT

MLTP

Travaux Publics

19330 FAVARS

06.23.08.22.90

mickaelaval@gmail.com

MP
TERRASSEMENT

Une équipe expérimentée à votre service.

TERRASSEMENT/ASSAINISSEMENT/AMÉNAGEMENT
PIERREFICHE - 19190 ALBIGNAC - GUILHEMPATRIGEON@GMAIL.COM

06 24 62 72 47

VENTES

A VENDRE – Maison d'habitation de 7 pièces principales aménagée dans une ancienne ferme avec dépendances, au sud de Tulle. Attenante à un bel enclos de 3ha environ clôturé (fort grillage 2m) avec partie boisée et prairie accessible, 6 petits étangs classés en eaux closes dont le plus grand de 2000m². Tous sont équipés pour la vidange.
Contact : 05.55.27.18.39

A VENDRE – à Masseret agréable maison de 120m² habitable. Chauffage fuel. Rez-de-chaussée, séjour, salle à manger, cuisine, salle de bain, sanitaire, combles, étage 4 chambres. 2 granges séparées dont une avec 2 niveaux de 180m², hangar 90m², 1 étang mis aux normes de 1ha environ et 4ha de terrain cultivable. Libre. Proximité bourg tous commerces
Contact : 05.55.73.41.91

de 1200m² alimenté par sources dans une prairie d'environ 3 Ha situé sur la commune de Beyssenac – Prix à débattre –
Contact : 06.86.89.16.30

A VENDRE – Etang 8000m² avec bassin 800m² en amont sur la commune de Perpezac le Noir dans un terrain pacagé d'environ 3ha. Accessible depuis la route, quelques travaux de mise aux normes à réaliser.
Contact : 06.20.66.09.98



A VENDRE – Etang avec réserve d'eau

Le Syndicat met gratuitement au service des adhérents son bulletin pour vos petites annonces en complément de la présentation sur notre site internet. Nous vous saurions gré toutefois de bien vouloir nous prévenir dès que vous avez finalisé votre affaire afin de permettre à d'autres de pouvoir bénéficier de cet avantage. Merci de votre compréhension.

LOCATIONS

Cherche **A LOUER** – étang pour truite principalement
Contact : 06.67.68.74.66

Particulier porteur de projet agrotourisme, recherche exploitation agricole comprenant minimum 30 ha de SAU et étangs. Secteur Tulle, Egletons, Ussel Treignac, Meymac, Plateau de Millevaches
Contact : 06.20.84.75.18



Le Syndicat des étangs Corrziens présente ses vifs remerciements aux annonceurs qui nous ont réservé leur publicité. C'est aussi grâce à eux que ce bulletin existe